



Editorial

Je suis retraité(e)

...je me syndique à l'UNSA !



Se syndiquer durant sa vie professionnelle permet à la fois d'exprimer des revendications, de défendre et d'acquérir des droits, de peser sur des choix, d'afficher et de soutenir des valeurs dans la société ;

Le départ à la retraite est parfois le moment où le travailleur décide d'abandonner toute référence à son ancien statut, y compris son adhésion syndicale.

Et pourtant...Les valeurs de justice, d'équité, de solidarité, de laïcité, défendues tout au long d'une vie de labeur restent d'actualité et imposent tout autant d'engagement.

Les droits des retraités, leur pouvoir d'achat par exemple, nécessitent de par leurs spécificités qu'ils les expriment et les défendent collectivement. L'environnement économique, social, médical particulier aux retraités et personnes âgées nécessite une attention, voire une surveillance, permanente. Ce sera l'un des rôles attribué au futur Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) dans lequel l'UNSA sollicitera d'être présent dans tous les départements.

Autant d'éléments qui montrent le besoin de maintenir une vigilance, même à la retraite et par conséquent l'utilité du syndicat au-delà de la période d'activité.

Les syndicats de l'UNSA conservent pour la plupart une possibilité d'adhésion pour les retraités. Sinon, il est possible de se syndiquer au SNURI(*).

À la retraite comme pendant la période d'activité professionnelle, je compte sur l'UNSA, j'aide l'UNSA, j'agis avec l'UNSA. Libres ensemble dans l'UNSA.

Jean Louis Girbal
Secrétaire Régional Unsa retraités

SOMMAIRE

Vie interne P2

- Réunion régionale du 5 avril Narbonne
- Nos délégués régionaux

Actualité P3

- CDCA candidatures

Vie interne P3

- SNURI
- Lozère : l'Unsa retraités s'organise

Actualité P4

- AGIRC-ARRCO : Baisse massive des retraites, réalité ou fiction ?

Vie militante P4

- Retraite : la vie et l'engagement se poursuivent



REPRESENTATIVITE DE L'UNSA :

Retraités de l'Unsa, notre présence au sein des CDCA dépendra en partie de la représentativité de l'UNSA. Du 22 novembre au 12 décembre, les salariés des TPE vont voter pour leur représentation syndicale. Nous connaissons tous des salariés de TPE, la vendeuse de notre boulangerie, le mécano qui vidange notre voiture, la coiffeuse salariée du salon que nous fréquentons...

Appelons-les à voter UNSA, pour défendre leurs intérêts. Une UNSA plus forte, à la représentativité reconnue, cela contribue aussi à la défense de nos droits de retraités.



Vie Interne

Quinze délégués représentant neuf départements et les deux anciennes régions se sont retrouvés le 5 avril à Narbonne pour une première réunion commune.

Ce temps de rencontre, sur une journée complète, a permis aux militants présents de mieux se connaître, d'échanger sur les pratiques et niveaux d'organisation dans chaque département, et surtout de définir un projet d'organisation commune.



Au plan de la communication, ce premier Conseil Régional de l'Unsa Retraités a arrêté plusieurs décisions : utilisation du blog de l'Unsa Région pour informer l'ensemble des militants de l'Unsa de la vie de l'Unsa Retraités, relai systématique de la Lettre Nationale de l'Unsa Retraités, mise en place d'une Lettre Régionale avec un rythme de parution trimestriel.

L'enjeu immédiat pour l'Unsa Retraités consiste à proposer aux Unions départementales des candidatures de militants aux futurs Comités Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), dont la mise en place devrait survenir rapidement.

Le Conseil Régional a élu Jean-Louis Girbal Secrétaire Régional de l'Unsa Retraités et décidé d'une fréquence de réunions trimestrielle.

En conclusion de nos travaux, Antoine Loguillard Secrétaire Régional de l'Unsa, et Christelle Journet, Secrétaire Régionale Adjointe, ont exprimé le soutien de l'Unsa au développement de l'Unsa Retraités. Ils ont insisté sur le caractère interprofessionnel de notre structure qui regroupe retraités du public et du privé, ainsi que sur le travail à mener en direction des futurs retraités de l'Unsa pour les amener à poursuivre leur engagement syndical à l'Unsa Retraités. Ils ont appelé les militants retraités à s'investir dans les actions pour gagner la représentativité de l'Unsa, notamment les prochaines élections TPE.

Nos délégués départementaux

Ariège	Christian PONCINI	Jean-Louis SACAZE	Claude IGLESIS
Aude	Daniel Autran	Christian Barthès	
Aveyron	<i>Désignés prochainement</i>		
Gard	Colette Casanova	Jean Louis Biot	
Haute Garonne	Jean-Louis Girbal	Pierre Boutot	
Gers	<i>Désignés prochainement</i>		
Hérault	Gérard Mirault	Claude Lassalvy	
Lot	<i>Désignés prochainement</i>		
Lozère	<i>Désignés prochainement</i>		
Hautes Pyrénées	Maurice Ibrac	Jean Rodriguez	
Pyrénées Orientales	Maurice Girbal	Gérard Ponset	
Tarn	Michel Bardin	François Luesma	
Tarn et Garonne	Claude Marietti-Ros		

Notre Secrétaire Régional

Jean-Louis Girbal, 62 ans, est issu du Syndicat des Enseignants. Il milite en Haute Garonne et siège au Secrétariat Régional de l'Unsa Région LRMP depuis janvier 2016.

Pendant son activité professionnelle, il a assuré les fonctions de Secrétaire départemental du SE-Unsa en Aveyron, puis de secrétaire du SE-Unsa de l'académie de Toulouse et de secrétaire régional UNSA-Education Midi-Pyrénées.



La loi relative à l'adaptation de la société crée (article 81) le Comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA). Cette institution, commune aux personnes âgées et aux personnes handicapées, remplace les actuels CODERPA et CDCPH*. Ses compétences sont importantes et précises : prévention de la perte d'autonomie, accompagnement médico-social, accès aux soins et aides humaines ou techniques, accessibilité, logement, habitat collectif, transport, scolarisation, intégration sociale et professionnelle,...

Le même article 81 mentionne, mais de manière vague, « des représentants des personnes retraitées issues notamment des organisations syndicales représentatives... » au sein des CDCA. Il précise également que « la composition, les modalités de désignation des membres,... de ce comité sont fixés par décret ».

Au moment où ces lignes sont rédigées, le décret n'est pas paru. Cette situation d'attente doit être mise à profit pour préparer, dans tous les départements, des candidatures UNSA afin de représenter, dans les futurs CDCA, les handicapés, les personnes âgées et les retraités et s'y exprimer sur toutes les questions les concernant. Cette préparation doit être élaborée, discutée et arrêtée dans chaque Union Départementale en y associant étroitement l'UNSA Retraités. Il s'agit de choisir collectivement les militant(e)s qui, par leurs compétences, leur disponibilité, leur engagement, seront en mesure de porter au mieux la voix et les propositions de l'UNSA.

*CODERPA : Comité départemental des retraités et personnes âgées, CDCPH : Comité départemental consultatif

Vie interne

Le SNURI, un syndicat pour les retraités isolés.

Le SNURI (Syndicat National UNSA des Retraités Isolés) regroupe des adhérents qui ont cessé toute activité professionnelle et qui se trouvent sans champ de syndicalisation. En bref, des anciens salariés qui, devenus retraités, n'ont pas la possibilité de rester syndiqués, leur organisation professionnelle n'étant pas dotée d'une section « retraités ». C'est le cas de nombreuses petites et moyennes entreprises mais aussi de plus importantes (ex : IBM, Axa,...) ainsi que de divers syndicats ou fédérations (ex : dans la Fonction publique territoriale).

Pour 2016, la cotisation est de 35 €. Pour adhérer au SNURI, joindre l'UNSA Retraités : unsa-retraites@unsa.org ou 01 48 18 88 61 ou contacter la section UNSA de votre département.

LOZERE : L'Unsa Retraités s'organise

Douze militants lozériens ont répondu à la sollicitation du Secrétaire de l'Union Départementale Unsa pour réfléchir à la mise en place de l'Unsa retraités.

Leur conviction est désormais acquise qu'il est temps pour les retraités lozériens de l'Unsa de s'organiser.

Ils désigneront prochainement en Conseil départemental leur délégué départemental



AGIRC ARRCO : Baisse massive des retraites, réalité ou fiction ?

A la suite des projections établies dans un rapport du Conseil d'Orientation des Retraites, la presse s'est répandue en articles alarmistes début avril. L'Express, entre autres, annonçait des mesures catastrophiques telles qu'une baisse de 18 % des retraites ! Au-delà de l'effet d'annonce, qu'en est-il réellement ?

A l'automne dernier, les retraites complémentaires AGIRC ARRCO des salariés du privé. étaient menacées de déficit à court ou moyen terme (2018 pour l'AGIRC 2022 pour l'ARRCO) si rien n'était fait. En effet, le chômage persistant impacte fortement les cotisations alimentant ces caisses

Les syndicats réformistes (CFDT, CGC, CFTC) ont conclu un accord avec les organisations patronales qui a pour but de rééquilibrer les comptes de ces caisses complémentaires.

Le patronat, les salariés et les futurs retraités ont été mis à contribution de façon relativement équilibrée. L'Unsa, non représentée parmi les gestionnaires de ces caisses, a soutenu cet accord.

L'une des mesures retenues consiste en l'application d'un malus pendant les trois premières années de retraite, pour les seuls salariés qui liquideraient leur pension à l'année d'ouverture de leurs droits à pension. C'est l'impact de cette mesure qui a servi à alimenter les rumeurs alarmistes.

La baisse de 18 % évoquée dans la presse concernerait très théoriquement, et uniquement pour trois ans, un salarié né en 1990 qui liquiderait sa retraite à 63 ans, et seulement pour la partie complémentaire de la retraite (soit environ 1/3 pour un non cadre, 2/3 pour un cadre). Le scénario très théorique, (car la plupart des salariés diffèrent aujourd'hui leur départ à la retraite), concernerait une personne qui liquiderait sa retraite en...2053 !

Plus sérieusement, les Echos estimaient que pour un cadre qui différerait son départ à la retraite de un an, en partant à 63 ans au lieu de 62 ans, « *la masse des pensions versées jusqu'à la fin de sa vie baissera seulement de 0.3% par rapport à ce qu'elle aurait été sans l'accord* » (Les Echos 06.04.2016).

Alors info ou intox ?

Vie militante

Retraité(e)s :

la vie et l'engagement continuent.

« **R**etraite : action de se retirer » selon le Robert. Et, par conséquent, si on s'en tenait à cette définition, on pourrait en déduire que les retraité(e)s, nouveaux, futurs ou déjà... anciens se mettraient à l'écart de la vie sociale.

Ce n'est pas le cas. Aide humanitaire pour soutenir les plus démunis, défense des consommateurs, transmission des valeurs de la République via, par exemple, la Réserve citoyenne...Quelques illustrations parmi d'autres qui démontrent que les implications des retraités sont diverses. Et multiples tant la liste est loin d'être exhaustive.

Retraité(e) et syndiqué(e), vous pouvez aussi poursuivre votre engagement en apportant votre expérience, vos compétences et votre disponibilité à l'UNSA Retraités de votre département, aux actifs de l'Union Départementale, en devenant conseiller du salarié.

Libres ensemble dans l'UNSA, retraités et actifs, nous avons besoin les uns les autres. N'hésitez pas : contactez les responsables de votre section départementale.

Responsable de la Publication :

Jean-Louis. GIRBAL Unsa Retraités LRMP

Notre Lettre Régionale est publiée chaque trimestre. Pour s'y abonner et la recevoir par messagerie électronique, s'adresser à : ur-lrmp@unsa.org ou à : jlgas@orange.fr.

Une version papier sera prochainement disponible dans les Unions Départementales Unsa.